

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du mardi 13 novembre 2018**

Le treize novembre deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Sylvie DOUCET, Antony DOUEZY, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Pierre COUTURIER, Christian LAPEYRE, Myriam ROUILLARD, Eric TABARINO, Murielle LAVIGNE-MARINELLI, Henri FERRO, Lydia GALOPIN, Sophie GOUMAZ, David BOURGEOIS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Axel TROTIGNON donne pouvoir à Eric TABARINO
Lionel GUYOMARD donne pouvoir à Antony DOUEZY
Alexandre DAVAL donne pouvoir à Henri FERRO

Absentes excusées :

Julie LECOMTE, Adrienne PETIT, Véronique VAUDELLE, Nathalie BIETRY et Elodie GRYGULA

Absente :

Peggy GUILLER

Le Maire nomme Jack PROUTHEAU secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2018

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

I / INFORMATIONS

1. Comptes rendus, rapports et courriers divers

Commissions municipales :

- Compte rendu de la Commission Urbanisme du 4 septembre ;
- Compte rendu de la Commission des travaux du 8 octobre relative à l'extension du réseau d'assainissement à Montlouet ;
- Compte rendu de la Commission des travaux du 12 octobre ;
- Compte rendu de la Commission des Finances du 17 octobre.

Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :

- Compte rendu de la séance du Bureau du 30 août ;
- Compte rendu de la séance du 20 septembre du Conseil Communautaire ;
- Compte rendu de la réunion du 10 octobre concernant les transferts de compétence eau/assainissement.

Divers :

- Compte rendu et annexe de la réunion de chantier du 14 septembre concernant les travaux d'enfouissement sur le secteur du faubourg de la Fontaine ;
- Compte rendu et note de synthèse de l'Assemblée générale du 17 octobre d'Eure-et-Loir Energie.

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis.
Aucune observation n'est formulée.

2. Recrutement adjoint technique à plein temps

Comme suite à la demande de mutation d'un agent technique au 15 novembre 2018, la Commune procède actuellement au recrutement d'un nouvel agent à plein temps.

II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
02/10/2018	MAITRE LABARTHE PIOL	BLAIN	30 RUE DES AJONCS	ZK 710	532 m ²	NON EXERCE LE 02/10/2018
05/10/2018	MAITRE JOURDIN	MORO	8 BIS RUE DE LA FONTAINE	AC 780/783/784/802/805/807	1478 m ²	NON EXERCE LE 05/10/2018
12/10/2018	MAITRE MUNOZ	JOYEUX	LA BUTTE	ZB 357	565 m ²	NON EXERCE LE 12/10/2018
17/10/2018	MAITRE BOZELLEC	CELLOT	127 RUE DE MAINTENON	AE 315/316	659 m ²	NON EXERCE LE 17/10/2018
18/10/2018	MAITREMUNOZ	ALLEZY/CORBIN	LA ROCHE MONTLOUET	266 B 427/650/1218/426/648/1217	2526 m ²	NON EXERCE LE 18/10/2018
18/10/2018	MAITRE BOZELLEC	BOULANGEE	IMPASE DU PONT HERSANT	266 B 1292	156 m ²	NON EXERCE LE 18/10/2018

2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 25 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
AUVISYS	Projecteur	La Tour	674.24	809.09	INV
MAJUSCULE	2 fauteuils de bureau	Secrétariat du Maire + CTR Maternel	831.86	998.23	INV
MANUTAN	Chauffeuse + table basse	Bibliothèque	831.60	997.92	INV
ADT	Reprise abris de bus	Montlouet	9 940.00	11 928.00	INV
ADT TP	Nettoyage terrains	Tir à l'arc + carrière Roussel	5 800.00	6 960.00	FCT
DISTRISSEL	25 tonnes de sel	Voirie	3 250.00	3 900.00	FCT
REAKTIV ASPHALT	Enrobé	Voirie	1 237.70	1 485.24	FCT
ERI CONCEPT	Pc portable pour TBI	Ecole élémentaire	615.00	738.00	INV

Projecteur

Il n'est pas encore installé. C'est le deuxième qui est cassé depuis l'installation de l'éclairage. Sophie GOUMAZ préconise l'installation de grillages de protection pour prévenir du vandalisme.

Abris bus

C'est un sujet en souffrance depuis longtemps. Les travaux sont prévus début décembre.

Nettoyage terrains

Il est prévu que le pas de tir à l'arc soit installé sur le terrain dit « carrière Roussel ». En effet, l'actuel pas de tir se situe sur l'espace en herbe à la Grande Voirie et il est régulièrement inondé ou systématiquement très humide.

3. Attribution de marché : Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'isolation et de réhabilitation de la Salle Polyvalente de Gallardon et de modification de l'environnement extérieur

Dans le cadre des futurs travaux envisagés, une consultation a été menée pour le recrutement de l'architecte qui accompagnera la Commune sur l'ensemble du processus jusqu'à la réception des travaux prévus en 2020.

Le Conseil Municipal a été destinataire du rapport d'analyse des offres.

Le marché a été attribué au Cabinet ARCHIGONE à Luisant, offre la mieux disante au regard des critères de sélection pour un montant de :

- Solution de base : 8,25 %
- Variante obligatoire n°1 : Diagnostic : 7 540 € HT
- Variante obligatoire n° 2 : OPC : 7 300 € HT

soit pour un montant total de 75 065,00 € HT pour un montant de travaux estimés de 730 000 € HT.

Une première réunion de travail est prévue le 23 novembre.

Dans le cadre de l'aménagement extérieur, il est prévu que le garage « Labbé » soit détruit.

4. Attribution de marché : Souscription des contrats d'assurance de la Commune 2019/2022

Le Conseil Municipal a été destinataire du rapport d'analyse des offres.

La commission des achats du 16 octobre a attribué les marchés comme suit :

Lot n° 1 : Dommages aux biens et risques annexes

- Situation actuelle : GROUPAMA pour 5 831,43 € TTC en 2018, franchise : 1 500 €
- Contributaire 2019/2022 : SMACL pour 5 944,00 € TTC/an, franchise : 1 500 €

Lot n°2 : Responsabilité Civile

- Situation actuelle : GAN pour 1 808,04 € TTC en 2018, franchise : néant
- Contributaire 2019/2022 : SMACL pour 4 148,64 € TTC/an, franchise : néant

Lot n°3 : Véhicules + auto-collaborateur

- Situation actuelle : GAN pour 3 039,69 € TTC en 2018, franchises : 150 € et 300 €
- Contributaire : GAN pour 2 409,02 € TTC/an, franchise : néant

Lot n°4 : Protection juridique

- Situation actuelle : BRETEUIL-MAJL pour 331,47 € TTC en 2018, seuil d'intervention : 400 €
- Contributaire : SMACL pour 300,51 € TTC/an, seuil d'intervention : 500 €

Lot n° 5 : Protection fonctionnelle des agents et des élus

- Situation actuelle : SMACL pour 336,31 € TTC en 2018, seuil d'intervention : néant
- Contributaire : SMACL pour 317,19 € TTC/an, seuil d'intervention : néant

Soit 13 119,36 € TTC/an (11 346,94 en 2018).

Montant total du marché : 52 477,44 € TTC signé dans le cadre des délégations du Maire.

La Commune s'est fait accompagner par le cabinet Arima Consultants. Globalement les résultats sont favorables. On peut noter toutefois une hausse sensible pour le lot n° 2 (RC). Il s'avère que, dans le cadre des travaux d'assainissement impasse du Mesnil, la responsabilité de la Commune est recherchée suite à l'effondrement d'un plancher d'une habitation. En conséquence, notre assurance actuelle a provisionné une somme de 50 000 € qui est inscrite dans la sinistralité de la Commune qui sert de base pour les propositions tarifaires des assureurs. Il est toutefois peu probable que la Commune soit finalement mise en cause.

Christian LAPEYRE note que la prime concernant les véhicules a baissé malgré le vol de deux véhicules. Il s'avère que, compte tenu de la vétusté des véhicules, ils n'ont pas été pris en charge par l'assurance. Bruno ALAMICHEL précise que la date du sinistre est postérieure à la consultation et qu'ainsi, ces événements n'apparaissent pas dans la sinistralité.

III / DECISIONS – DELIBERATIONS

1. Frais de scolarité 2017/2018

Comme chaque année, le conseil doit se positionner sur les frais de scolarité à facturer aux autres Communes dont les élèves sont scolarisés à l'école élémentaire Emile Pottier. Il convient de rappeler que seuls les frais de fonctionnement sont concernés.

- Facturation année scolaire 2012/2013 : 485,78 €/élève
- Facturation année scolaire 2013/2014 : 534,60 €/élève
- Facturation année scolaire 2014/2015 : 670,74 €/élève (+ 28 246,92 € de gaz suite à la régularisation des relevés de compteur)
- Facturation année scolaire 2015/2016 : 647,69 €/élève (+ 8 400 € heures agents travaux en régie non facturées les années précédentes)
- Facturation année scolaire 2016/2017 : 584,94 €/élève

Le détail pour l'année scolaire 2017/2018 est le suivant (dépenses de fonctionnement 2017) :

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	Remarques
Subvent° Coopérative (dont voyages scolaires)	9 500,00	9500,00	9500,00	
Eau	2 479,56	1 570,99	2 540,43	
Electricité / Gaz	40 112,44	22 367,06	23 798,83	
Téléphone / Internet	2 193,13	1 972,36	1 326,97	
Entretien matériel		108,00		
Entretien bâtiment	924,12	/	/	
Alimentation (remise prix CM2)	/	102,45	294,38	+ repas sécurité routière
Affranchissement	486,26	371,86	288,40	
Location mobilière	/	/		
Produits de traitement	/	1 072,52		
Produits d'entretien	526,10	1 537,17	807,06	
Matériaux & Tvx en régie	10 477,19	12 075,20	16 558,39	
Petit équipement	569,08	1 687,19	2 695,32	
Fournitures scolaires et adm.	10 403,23	13 354,48	13 663,84	2 ^e année : Nouveaux livres scolaires
Documentation-Abonnements	/	/		
Catalogues et imprimés	1 115,52	996,50	1 622,74	Dictionnaires + passeports civisme
Produits pharmaceutiques	158,24	204,42	129,74	
Maintenance (Apave, Toshiba, Eritice, ..)	1 932,43	3 355,61	3 559,74	VMC + TBI
Assurance bâtiment	1 071,80	1 090,38	1 103,03	
Vêtements de travail	384,54	/	/	
Transport collectif	14 482,00	15 506,00	16 968,06	
Assurance du Personnel	2 091,69	2 582,71	2 248,14	2 agents
Visites Médicales	33,36	16,80	158,37	+ Pduits pharmaceutiques
CNAS - 2 agts	387,36	407,74	408,88	2 agents
Intervenant sportif	5 648,29	5 397,00	6 121,39	Déc.2016 (773.50€) comptabilisé sur 2017
PEC - 1 agt (ASFEDEL)	6 458,93	6 874,85	7 011,34	
Charges de personnel CS + CP	15 794,34	15 968,29	16 836,80	
Salaires nets des Titulaires	39 633,37	39 812,89	40 387,04	
TOTAUX	167 103,14	157 932,47	168 028,89	

Nombre d'élèves : 253

Coût par élève : $168\,028,89/253 = 664,15$ €

20 élèves seraient concernés : Champseru : 18 ; Bailleau-Armenonville : 2

La Commission des Finances propose de facturer l'ensemble des frais de fonctionnement, soit un montant de 664,15 €/élève.

Sophie GOUMAZ se renseigne sur les futures scolarisations des enfants de Champseru dès lors que cette Commune est sortie de notre intercommunalité. Bruno ALAMICHEL précise que l'affectation sur les écoles n'est pas nécessairement liée à la territorialité des intercommunalités. Le Maire confirme qu'il n'a pas d'information particulière sur ce sujet même si effectivement la Commune de Champseru peut légitimement s'interroger sur le positionnement de Gallardon dans ce nouveau contexte intercommunal. Il précise qu'il n'a jamais été question de ne pas accueillir les élèves de Champseru. Sylvie DOUCET signale que les effectifs sont en baisse régulière et que la présence des enfants de Champseru est de nature à maintenir l'ouverture de classes. L'école a compté jusqu'à 14 classes. Depuis plusieurs années, le nombre est maintenu à 11 classes.

Dans le cadre de notre récent PLU (validé le 30 mars 2017), il faut envisager une probable évolution à court terme. Par exemple, le nouveau lotissement amènera bientôt 38 habitations supplémentaires. Nos écoles sont en capacité d'accueillir cet accroissement de population.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide les frais de scolarité 2017/2018 à facturer aux Communes concernées selon les éléments présentés, soit pour un montant de 664,15 €/élève.*

2. Indemnité au Comptable du Trésor

En chaque fin année, le Conseil Municipal délibère sur l'attribution d'une indemnité au Comptable du Trésor, chargé des fonctions de Receveur de la Commune.

Monsieur Pascal PAVY a succédé en 2018 à Monsieur CHEVALLIER.

De 2006 à 2011, un taux de 20% du traitement brut a été retenu, puis de 50 % jusqu'à maintenant.

L'indemnité brute pour 2018 s'élève à 850,73 €. La Commission des Finances propose de garder ce taux de 50 %, soit une indemnité brute de 432,37 €.

Le Maire ajoute qu'il s'agit d'une rémunération historique du trésorier.

Pierre COUTURIER n'a pas de contact particulier avec le trésorier au niveau du SIA. Par contre, le Maire signale que Monsieur PAVY est très actif au niveau de la comptabilité de la Maison de retraite, il est régulièrement présent au Conseil d'administration. Le Trésorier a un rôle important dans le conseil qu'il peut apporter. Nous avons pu, notamment, améliorer l'ensemble de nos processus comptable au niveau de la Commune.

Pierre COUTURIER rappelle que le Trésorier est responsable sur ses fonds propres. Henri FERRO pense qu'il ne prend pas de risques dès lors qu'il est assuré.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents moins un contre et une abstention, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour allouer une indemnité au taux de 50 % de l'indemnité brute 2018 de 850,73 € au Comptable du Trésor, soit une indemnité brute de 432,37 €.*

3. Affectations des budgets annexes vers le budget principal de la Commune

Les agents de la Commune sont amenés à effectuer un certain nombre de tâche pour la gestion des services d'eau et d'assainissement de la Commune. Or, la masse salariale est pour autant supportée uniquement par le budget principal de la Commune. Ce sujet a été présenté en Commission des finances lors de la préparation budgétaire 2018. Il a été convenu et inscrits aux trois budgets, les mouvements budgétaires suivants :

COMMUNE - RF 70872		ASSAINISSEMENT - DF 6287	EAU POTABLE - DF 6287
Forfait	36 760,00	20 000,00	5 000,00
2% Tvx		9 760,00	2 000,00
TOTAL	36 760,00	29 760,00	7 000,00

Le Maire rappelle la séparation des trois budgets (Commune, Eau et Assainissement). Ces budgets doivent être rigoureux sur l'aspect comptable et refléter au mieux les dépenses et les recettes.

Il s'agit donc de reverser une recette des budgets Eau et Assainissement vers le budget Commune.

Le Maire évoque le suivi important relatif aux investissements de l'eau et de l'assainissement.

Ces mécanismes financiers sont d'autant plus importants dans un contexte de transfert de compétence à la Communauté de Communes.

Pierre COUTURIER signale que ces mouvements financiers doivent prendre en compte les subventions accordées par l'Agence de l'eau.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal confirme, conformément aux votes 2018 des budgets, la recette de 36 760,00 € pour la Commune issue de dépenses des budgets annexes eau (7 000 €) et assainissement (29 760 €) selon le tableau présenté.*

4. Décision modificative n° 1 – Budget Commune

Chap.	Art.	Montant	Total/Chap.	Désignation	Détail
041	DI 2312	43 171,38 €	43 171,38 €	Immo en cours - Terrains	Intégration des frais d'étude - PLU en opérations d'ordre
041	RI 2031	43 171,38 €	43 171,38 €	Frais d'étude	
Total Dépenses			43 171,38 €		
Total Recettes			43 171,38 €		

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte la décision modificative budgétaire n° 1 selon le tableau présenté*

5. IHTS (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires) et heures complémentaires – Cadrage d'attribution

En séance du 31 mars 2015, puis du 4 juillet 2016, le Conseil Municipal a validé le cadrage d'attribution des heures supplémentaires et complémentaires rémunérées. Il s'agit de se mettre en conformité avec une exigence de la Trésorerie pour justifier le paiement de ces heures en définissant les missions et les cadres d'emploi susceptibles d'être concernés.

Des évolutions récentes nécessitent une modification des attributions :

- Retour de la semaine à 4 jours (suppression des heures complémentaires pour la bibliothèque et l'animation)
- Recrutement à temps non complet sur l'accueil/Etat civil (heures complémentaires en cas d'absence de l'agent à plein temps).

Liste des IHTS en vigueur :

CADRES D'EMPLOI	MISSIONS
Agents techniques	Interventions hivernales dans le cadre des astreintes d'hiver (vendredi soir après le service au lundi matin avant le service et jours fériés)
	Interventions fêtes et cérémonies le week-end dans le cadre des astreintes ou non
	Interventions au gymnase dans le cadre des astreintes

Agents de la Police Municipale	Surveillance de l'installation du marché du mercredi matin
	Ilotage en fin d'après-midi
	Surveillance fête et cérémonies
	Interventions au Collège (avant le service)
Agents administratifs	Interventions fêtes et cérémonies le week-end
	Elections

Liste des heures complémentaires en vigueur :

CADRE D'EMPLOI	MISSIONS
Agents administratifs	Remplacement de l'agent d'accueil/état civil à plein temps pendant son absence

Pierre COUTURIER souhaite confirmation que ces heures complémentaires et supplémentaires sont bien effectuées. Le Maire le confirme.

Sur ce sujet, Bruno ALAMICHEL revient sur l'historique de ces attributions. Ce type d'heures était effectivement attribué selon le modèle du régime indemnitaire. C'est-à-dire qu'elles ne faisaient pas l'objet d'un travail supplémentaire. Ce n'est désormais plus possible, les heures supplémentaires et complémentaires font maintenant l'objet d'un travail quantifié en heures réellement effectuées. Il faut pour autant distinguer l'IHTS avec l'IFTS (à partir du 8^{ème} échelon du grade de rédacteur). L'IFTS constitue un régime indemnitaire qui continue à ne pas faire l'objet d'heures supplémentaires identifiées.

Le Maire distingue le traitement indiciaire de l'agent qui est complété par un système de prime au titre du régime indemnitaire.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte la modification du tableau de cadrage des heures supplémentaires et complémentaires rémunérées.*

Concernant les heures attribuées aux agents de Police Municipale, Sophie GOUMAZ regrette que les manifestations ne soient pas encadrées par les agents, notamment celles, comme le Carnaval, où un cortège utilise la voie publique. Pour des raisons de sécurité, la présence des agents de Police municipale serait opportune.

6. Création de poste – Technicien territorial

Comme suite à la réussite au concours de technicien (catégorie B), du responsable des services techniques et compte tenu de ses missions et de la qualité du travail fourni, le Maire propose de nommer l'agent sur ce grade. Il sera, pendant un an, placé en position de détachement pour stage, puis titularisé dans la perspective d'une année satisfaisante et au suivi de la formation correspondante.

Le Maire exprime sa satisfaction du travail du responsable des services techniques et de cette réussite au concours qui est de nature à renforcer la légitimité de l'agent à son poste.

Sur le délai de sa nomination, la direction générale explore les solutions pour la proposer au moment le plus favorable à l'agent. Elle pourrait être ainsi reportée en juin 2019 et non effective dès décembre 2019 comme il était initialement prévu.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la création d'un poste de technicien territorial à temps complet, pour adopter conformément la modification du tableau des effectifs et pour inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé*

TABLEAU DES EFFECTIFS

Situation actuelle (depuis le 02/11/2018)			Situation future (à compter du 01/12/2018)		
Grades	Postes		Grades	Postes	
	Existants	Pourvus		Existants	Pourvus
<u>Filière Administrative</u>			<u>Filière Administrative</u>		
Attaché principal	1	1	Attaché principal	1	1
Attaché	0	0	Attaché	0	0
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	0	0	Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	0	0
Rédacteur	0	0	Rédacteur	0	0
Adj adm Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Adj adm Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Adj adm Principal 2 ^e cl	2	0	Adj adm Principal 2 ^e cl	2	0
Adj adm	3	2	Adj adm	3	2
<u>Filière technique</u>			<u>Filière technique</u>		
Technicien principal 2 ^e cl	0	0	Technicien principal 2 ^e cl	0	0
Technicien	0	0	Technicien	1	1
Agent de maîtrise princ	1	1	Agent de maîtrise princ	1	0
Agent de maîtrise	1	1	Agent de maîtrise	1	1
Adj tech Principal 1 ^{ère} cl	2	2	Adj tech Principal 1 ^{ère} cl	2	2
Adj tech Principal 2 ^e cl	8	7	Adj tech Principal 2 ^e cl	8	7
Adj tech	10	7	Adj tech	10	6
<u>Filière Animation</u>			<u>Filière Animation</u>		
Animateur	0	0	Animateur	0	0
Adj anim Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Adj anim Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Adj anim Principal 2 ^e cl	4	3	Adj anim Principal 2 ^e cl	4	3
Adj anim	6	5	Adj anim	6	5
<u>Filière Culturelle</u>			<u>Filière Culturelle</u>		
Assistant Conserv Pat	1	1	Assistant Conserv Pat	1	1
Adj Patri Principal 1 ^{ère} cl	0	0	Adj Patri Principal 1 ^{ère} cl	0	0
Adj Patri Principal 2 ^e cl	2	2	Adj Patri Principal 2 ^e cl	2	2
Adj Patrimoine	0	0	Adj Patrimoine	0	0
<u>Filière Police</u>			<u>Filière Police</u>		
Chef de service PM	0	0	Chef de service PM	0	0
Brigadier Chef Principal	2	2	Brigadier Chef Principal	2	2
Brigadier	0	0	Brigadier	0	0

Catégorie A : 1

Catégorie B : 3

Catégorie C : 43 dont 8 postes dans l'attente de suppression, 2 postes à pourvoir + 1 poste vacant

Suppressions à prévoir : (saisine du Comité Technique du 29 novembre)

- Retraite au 14 mars 2018 : Adjoint technique à TC
- Retraite au 1^{er} octobre 2018 : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à TC (ok CT du 4 octobre)
- Titularisation au 01/12/2019 : Agent de maîtrise principal (attendre titularisation avant suppression)
- Avancement de grade (grade d'origine)
 - o Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à TC
 - o Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TC
 - o Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à TC
 - o Adjoint technique à TC
 - o Adjoint technique à raison de 29 h/semaine

A pourvoir :

- Adjoint administratif à raison de 10h30/semaine
- Adjoint technique à TC suite à mutation le 15/11/2018

Vacant : Mise en disponibilité à compter du 1^{er} août 2018 : Adjoint d'animation à TC

7. Adoption des statuts applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 suite à la création de la CCPEIDF au 1^{er} janvier 2017

Lors de la création de la CCPEIDF, l'arrêté préfectoral de fusion a seulement fixé le nom, le siège et l'addition des compétences des communautés de communes historiques. En conséquence, il revenait au Conseil communautaire de se doter de statuts qui ont été adoptés en séance du 20 septembre 2018.

Conformément à l'article L5211-17 du CGCT, chaque commune membre doit également adopter ces nouveaux statuts.

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires de la délibération du Conseil communautaire et des statuts ainsi que des délibérations relatives à la restitution aux communes de compétences facultatives et à la définition de l'intérêt communautaire.

Le Maire précise que cette décision ne constitue aucun changement pour la Commune.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil adopte les statuts de la CCPEIDF pour effet au 1^{er} janvier 2019

8. Demande de remboursement à l'État de la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 2018

Le Maire a fait part à plusieurs reprises au Conseil Municipal de ses inquiétudes face à la baisse chronique de la DGF. Pour 2018, une baisse de 92 925 € a été constatée, soit 24,26 % de la DGF.

Ce phénomène est majoritaire sur l'ensemble du territoire de la Communauté et ce malgré l'annonce d'une absence de baisse des dotations en 2018 par le Président de la République lors du congrès des Maires de France et le Ministre de l'Action et des comptes publics Monsieur Gérard Darmanin. Pour mémoire, cette baisse se cumule aux dernières baisses de dotation, liées à la contribution pour l'effort de redressement des comptes publics.

A cet effet, la CCPEIDF propose à l'ensemble des Communes membres de délibérer pour demander à l'Etat le remboursement de la différence sur la DGF 2018.

L'étude d'impact réalisée au mois de juin par la CCPEIDF sur l'évolution des composantes de la dotation globale de fonctionnement entre 2017 et 2018, met en exergue un bilan très négatif avec 27 communes qui enregistrent une diminution, soit 69 % des communes membres et une baisse globale de -367 753 euros. Il est précisé que sur le département, c'est la commune de Gallardon qui subit la baisse la plus importante.

Quelles sont les causes ?

La cause principale concerne l'augmentation sensible en 2018 du potentiel financier des communes consécutivement à la fusion réalisée en janvier 2017 des 5 communautés de communes.

Les communes sont pénalisées par une augmentation de leurs indicateurs financiers sans avoir constaté un réel supplément de ressources mais au contraire une réduction injustifiée du montant de leurs dotations de péréquation : la dotation de solidarité rurale et particulièrement la dotation nationale de péréquation.

Pour notre communauté composée de communes rurales de petites tailles l'effet est immédiat, violent, et insupportable.

L'analyse développée au niveau national par des spécialistes des finances locales et l'association des Maires de France confirme cet effet dévastateur sur des communes qui se trouvent dotées d'une richesse « virtuelle » qui ne correspond à aucune réalité économique.

Nous demandons la mise en place dans le cadre de la prochaine loi de finances pour 2019, d'un dispositif de remboursement des baisses de la dotation globale de fonctionnement de 2018 et la création d'un dispositif de neutralisation applicable dans le cadre des variations de périmètre des intercommunalités afin d'éviter de nouveaux impacts défavorables pour les communes en 2019.

Le Maire ajoute que ce sujet a été débattu au niveau de la Communauté de Communes, mais également avec le Préfet et le Député. La réponse laconique est qu'« il y a des gagnants et des perdants ».

En valeur absolue, Gallardon est la Commune qui perd le plus dans l'Eure-et-Loir. En pourcentage, c'est la commune de Bailleau-Armenonville qui est la plus pénalisée.

Dans ce contexte, il paraît impensable d'augmenter le niveau de nos services. C'est notamment pour ces raisons que la mobilisation d'agents dans le cadre d'IHTS rémunérées reste exceptionnelle.

Nous avons toutefois cette chance que la Commune est en croissance : 0,8 % en moyenne par an et 1 % prévu dans le cadre du PLU. La stratégie d'économie budgétaire consiste à continuer l'effort de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et mesurer avec prudence notre effort d'investissement.

De plus en plus de Communes rencontrent de réels problèmes budgétaires. On note une augmentation de démission de Maires, qui dans ce contexte toujours plus tendu, préfèrent jeter l'éponge.

Pierre COUTURIER est persuadé que l'Etat souhaite ainsi la suppression de communes même si bien entendu cet objectif n'est pas affiché.

Bruno ALAMICHEL regrette que les Communes perdent de plus en plus de compétences. Elles sont destituées de leur essence et ne seront bientôt que de simples coquilles vides. De surcroît, ce sont maintenant les élus au second degré qui prendront les décisions à la place des élus légitimement et démocratiquement élus par les habitants. C'est une grave attaque à la démocratie.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal demande à l'Etat le remboursement de la baisse de la dotation globale de fonctionnement 2018 de la Commune de Gallardon, soit 92 925 € et la création d'un dispositif de neutralisation applicable dans le cadre des variations de périmètre des intercommunalités afin d'éviter de nouveaux impacts défavorables pour les communes en 2019.*

9. Rapport sur l'eau 2017

Dossier suivi par Pierre COUTURIER

Le rapport a été transmis à l'assemblée. Il a fait l'objet d'une présentation le 12 novembre à la Commission DSP par VEOLIA notre fermier.

Le rendement 2017 est estimé à 76 % (91,5 % en 2016, 88,1 % en 2015, 91,4 % en 2014, 84,5 % en 2013, 81,2 % en 2012, 87,7 % en 2011 et 76,3 % en 2010).

Lors de cette présentation, le Maire a exprimé son mécontentement relatif à la baisse sensible du rendement, d'autant que le rapport ne mentionne ni explication ni solution à apporter. Le Maire a également manifesté le problème de réactivité constaté pour la résolution de fuites sur le réseau. Enfin, il revient sur la surtaxe (taxe communale eau potable) qui a été modifiée en 2016 et 2017 (cf. délibération des tarifs : augmentation taxe communale avec une diminution équivalente du SIA) et qui n'a pas été prise en compte par le fermier concernant la Commune. La perte financière est importante pour le budget de l'eau. Il n'est évidemment pas envisagé de demander aux usagers de payer ce manque à gagner, même si durant ces deux années, ils ont donc bénéficié d'une baisse du prix de l'eau.

Monsieur Borde, représentant de VEOLIA, a précisé que certaines fuites étaient difficilement décelables dès lors que les terrains ont une grande faculté d'absorption. Il a évoqué le concept de « double peine » pour le fermier puisque l'eau est achetée à la production et facturée aux usagers au regard de la consommation. Les fuites restent donc à la charge de l'exploitant. Les nombreuses fuites constatées peuvent être consécutives aux mouvements de terrain dûs aux conditions exceptionnelles (forte humidité puis sécheresse).

Pierre COUTURIER note un dysfonctionnement depuis mars 2017, notamment quant aux recherches de fuites.

Sophie GOUMAZ revient sur le manque de réactivité, notamment route d'Epernon. Jack PROUTHEAU a rencontré le même problème rue de Maintenon pour un particulier.

Beaucoup de fuites sont constatées au niveau des branchements. Il est prévu que la Commune continue son effort de reprise des branchements en plomb et de renouvellements de canalisations. Ces travaux permettent de garder notre réseau à un bon niveau.

Intégration du SIEBG

A compter du 1^{er} janvier 2019, le réseau de Montlouet intégrera celui de Gallardon et par incidence sa gestion dans le cadre du contrat de DSP avec VEOLIA. Bleury intégrera le réseau d'Auneau.

Il convient donc préalablement de répartir les actifs (affaire du Syndicat) et de prévoir les conditions de l'avenant au contrat pour intégrer les abonnés de Montlouet (au nombre de 163) dans le contrat de Gallardon. La DSP de Gallardon est plus favorable pour les abonnés que celle de Montlouet. En conséquence, le prix de l'eau devrait théoriquement augmenter sur l'ensemble du nouveau périmètre (Gallardon + Montlouet).

Ceci étant, dans ce contexte de résultat 2017 très médiocre (perte financière pour la Commune et rendement en chute sensible), la Commune possède donc des éléments de négociation. Il a été ainsi convenu que l'intégration de Montlouet au contrat de DSP de Gallardon se fera aux conditions du contrat actuel de Gallardon, c'est-à-dire sans augmentation pour Gallardon et donc une baisse pour Montlouet. De surcroît, les taxes communales (eau et assainissement) et celle du SIA pour l'année 2019 étant actuellement à l'étude, il pourrait même s'envisager une baisse du prix de l'eau en 2019 pour l'ensemble des abonnés.

En conséquence, et sur le principe qu'une bonne négociation est toujours préférable à un conflit, le Maire propose à l'assemblée de valider le rapport de l'eau 2017.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, le Conseil Municipal valide le rapport sur l'eau 2017.*

Transfert eau/assainissement

Le Maire a déjà évoqué lors de la précédente séance du Conseil Municipal le transfert à la Communauté de Communes de la compétence distribution eau potable.

Concernant l'assainissement, une possibilité est offerte pour un transfert en 2026, sur le principe de la minorité de blocage.

Les pistes de réflexion sont les suivantes :

- Selon les communes, les fonctionnements sont différents : syndicats, budgets séparés ou fusionnés (EP/Ass). Gallardon souhaite garder cette compétence. Par contre, pour les communes dont les budgets sont fusionnés et dans la mesure où les recettes de l'eau financent l'assainissement, il paraît difficile de scinder les budgets dans la perspective d'un décalage de transfert de l'eau et de l'assainissement.
- Certaines communes ont des équipements en bon état, d'autres pas.
- Le service est parfois géré par des syndicats sur un territoire également en dehors de la CCPEIDF
- La CCPEIDF n'est pas en mesure organisationnelle de gérer dès 2020 l'eau et l'assainissement

Ces différentes situations laissent planer une incertitude sur le résultat du vote, il faut la majorité qualifiée. Le positionnement de Gallardon est clair. La Commune souhaite garder la compétence assainissement, notamment pour finaliser l'ensemble de ses projets.

Dans ce contexte, un consensus a été trouvé : la compétence assainissement pourrait être bien transférée en 2020 mais des conventions seront signées sur une durée déterminée avec les communes qui le souhaitent. Ce même mécanisme sera proposé pour l'eau potable. Dans cette phase transitoire, Gallardon serait prestataire de la CCPEIDF pour la gestion et les travaux sur son réseau. Il s'agit donc préalablement d'effectuer un travail prospectif budgétaire de fonctionnement et d'investissement. Cette projection, jusqu'en 2025, pourrait être jointe en annexe à la convention et la CCPEIDF s'engagerait à permettre aux communes de finaliser leurs projets de travaux :

- Finalisation de l'extension du réseau d'assainissement : réseau sur Montlouet avec les travaux en domaine privé
- Renouvellement de conduites EP et Ass : rue de la Herse, route d'Epernon, zone industrielle, rue Guy Pouillé

Ce travail sera également effectué par le SIA. Pierre COUTURIER précise qu'il sera plus simple au niveau de la station d'épuration.

Ce travail de prospection permet de faire le point sur nos budgets et de recalculer les taxes communales d'eau et d'assainissement. Le Maire rappelle qu'en accord avec le SIA, les taxes ont évolué pour permettre le financement de nos investissements, notamment sur l'eau depuis 3 ans, tout en maintenant

un coût global équivalent (augmentation taxe eau potable et baisse équivalente pour le SIA). Selon les besoins de travaux les taxes communales devraient revenir à un montant voisin du prix antérieur.

Pierre COUTURIER signale que la décision du vote des taxes sera prise par le Conseil Municipal pour 2019, mais que c'est probablement la dernière année.

Eric TABARINO évoque le lissage du prix de l'eau. Il s'agit d'uniformiser, sur plusieurs années, le prix de l'eau sur le territoire de la CCPEIDF.

10. Investissements inférieurs à 500,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
SELF SIGNAL	Panneaux	Voirie	310.60	372.72	INV

Sylvie DOUCET précise qu'il s'agit de panneau de prévention routière. Ce sont des dessins réalisés par les enfants de l'école. Leur présentation est prévue le lundi 26 novembre à 9h30 à l'école élémentaire auprès des élèves représentant les classes.

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil affecte en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau.*

IV / QUESTIONS DIVERSES

Banque alimentaire

Le Maire rappelle la tenue de la banque alimentaire le vendredi 30 novembre et samedi 1^{er} décembre. A la demande de Myriam ROUILLARD, le tableau des permanences circule pour permettre aux élus de s'inscrire.

Projection

Le film « Dans les pas d'Octave » sera projeté le 16 novembre à la salle rue de la Herse.

Passeport du civisme

Il a été remis le 6 novembre aux élèves de CM2.

Commémoration du 11 novembre

Le Maire remercie les pompiers et les écoles pour leur présence. Il souligne la réussite de cette commémoration et le fait qu'il y avait beaucoup de monde malgré la pluie.

Quelques dates

- 22 novembre : festivité de Noël place de l'église : sculpture sur ballons, école du cirque de Bailleau-Armenonville.
- 23 novembre : Alain BOUZY tiendra une conférence à la salle rue de la Herse. Il est l'auteur du livre « les imposteurs » retraçant la vie de Martin de Gallardon.
- 24 novembre : Sainte Barbe – 18h30 présentation du Centre de secours

Eglise

Des travaux sont à prévoir. Pierre COUTURIER préconise le recrutement d'un ACMH (Architecte en Chef des Monuments Historiques). Le Maire rappelle l'importance du sujet et le problème de budget.

Travaux salle polyvalente

Sylvie DOUCET fait part du questionnaire d'association concernant la neutralisation de l'espace pendant les travaux.

Le Maire informe qu'une première réunion est prochainement prévue avec l'architecte. Même si l'objectif est de débiter les travaux en septembre 2019, il est encore prématuré de s'engager sur un délai. Des solutions pourront être trouvées selon nos possibilités ou celles d'autres communes.

V / MOT DU MAIRE

Le Maire informe l'assemblée qu'un deuxième enfant est né à Gallardon cette année. Une naissance avait eu lieu en début d'année, « accidentelle pour des raisons de neige » alors que la commune n'avait pas connu de naissance depuis de nombreuses années. Cette deuxième naissance à domicile est liée à un souhait des parents.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 23h25.

 Le Maire
Yves MARIE